

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 novembre 2025

L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AU SERVICE PUBLIC POSTAL EN OUTRE-MER - (N° 2118)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 92

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Verny, Mme Mansouri et M. Trébuchet

à l'amendement n° 15 de M. Gillet

APRÈS L'ARTICLE PREMIER

Compléter cet amendement par la phrase suivante :

« Il présente également une comparaison avec les dispositifs équivalents existant dans d'autres États ou territoires insulaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement permet au Parlement de disposer d'une analyse comparative internationale, utile pour apprécier la pertinence et l'efficacité relative du modèle français.